

Tableau annuel d'avancement

au Grade de Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Le MAIRE de la commune de Bourg-Madame

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 11/11/2020.

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mme Monique PACHECO	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe01/12/2020
2-.....
3-.....

Article 2 :

Le Directeur Général Adjoint est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Perpignan, le :



Le Maire

Daniel ARMISEN

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :